

Tabac : Santé publique France lance un nouveau dispositif à destination des employeurs

A l'occasion de la Journée Mondiale sans Tabac, ce mardi 31 mai 2022, Santé publique France déploie la plateforme « Les Employeurs pour la Santé », un dispositif inédit pour accompagner les structures (publiques, privées et associatives) dans une démarche de prévention et de promotion de la santé de leurs collaborateurs. La première thématique traitée concerne l'arrêt du tabac. A l'occasion de cette journée et en clôture de la campagne « Bienvenue dans un monde sans tabac » diffusée depuis le début du mois, l'agence met en place un dispositif spécifique de soutien pour inciter les fumeurs à ne pas fumer pendant cette Journée Sans Tabac. Par ailleurs, Santé publique France publie les résultats d'une étude concernant les attitudes des fumeurs en période de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Promouvoir la santé publique dans le milieu professionnel

Le milieu du travail est un milieu favorable au développement d'actions de prévention et de promotion de la santé au bénéfice des salariés, et les employeurs peuvent ainsi jouer un rôle décisif pour la santé de leurs collaborateurs. Du fait du temps passé au travail par les salariés, le lieu de travail constitue une véritable opportunité pour promouvoir des comportements favorables à la santé comme par exemple, l'arrêt du tabac, l'activité physique, la rupture de sédentarité, une alimentation équilibrée, et ouvre diverses opportunités selon les secteurs.

Aujourd'hui, Santé publique France lance [la plateforme « Les Employeurs pour la Santé »](#). Sa vocation est de favoriser et d'accroître la responsabilisation de l'employeur face à la santé de ses salariés. L'employeur pourra aussi valoriser son engagement auprès de ses collaborateurs.



La première thématique traitée concerne l'arrêt du tabac, à la suite du succès de l'opération Mois sans tabac chez un certain nombre d'employeurs. Lors de la dernière édition de Mois sans tabac en 2021, près de 5 000 structures se sont inscrites sur le site qui leur est dédié et ont commandé les outils (affiches, dépliants vidéos, campagne 3989) mis à disposition par Santé publique France. Cela a montré la volonté de ces structures en leurs qualités d'employeur de renforcer leurs actions pour la promotion de la santé au sein de leurs entités.

Afin de les accompagner tout au long de l'année, Santé publique France via la plateforme « Les Employeurs pour la Santé » met à leur disposition des [outils adaptés](#) pour déployer au sein de leur structure une politique de prévention et de promotion de la santé, au rythme qui leur convient. Il s'agit d'inciter et d'aider les employeurs à construire leur stratégie en vue d'améliorer la santé et le bien-être de leurs collaborateurs et de les guider à toutes les étapes de sa mise en place en facilitant l'accès à tous les documents (affiches, dépliants, vidéos) développés par Santé publique France. Ceux-ci pourront être mis à disposition des collaborateurs par la structure employeur pour améliorer leur santé et leur bien-être.

Cette plateforme a vocation à traiter de toutes les thématiques liées aux addictions et à l'ensemble des thématiques de prévention et de promotion de la santé dans les années à venir (alimentation, activité physique, santé mentale, ...).

Quelles ont été les attitudes des fumeurs pendant la crise sanitaire ?

Santé publique France publie aujourd'hui une synthèse de plusieurs études qualitatives et quantitatives concernant les attitudes des fumeurs en période de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Les principaux résultats montrent que :

- La proportion de fumeurs quotidiens souhaitant arrêter de fumer au 1^{er} semestre 2020, évaluée à près de 60%, était similaire à celles des années précédentes.
- Pour la majorité des fumeurs résidant en France métropolitaine, la crise sanitaire n'avait pas influencé leur consommation, ni leur motivation à arrêter de fumer. Pour la minorité restante, **l'évolution de la consommation de tabac pendant la pandémie était très dépendante de la situation professionnelle (télétravail, perte d'emploi) et du niveau de stress ressenti pendant la crise sanitaire.**
- Les fumeurs qui identifiaient la cigarette comme un moyen de soulager le stress ont eu tendance à davantage fumer en temps de crise.

Par ailleurs, les motivations et freins ont également été étudiés :

- La santé, le coût du tabac et la lassitude vis-à-vis de la dépendance sont les trois principales motivations à l'arrêt du tabac, déclarées en 2020 et 2021
- Les fumeurs souhaitant arrêter craignaient principalement les symptômes de sevrage (prise de poids, irritabilité...), une réduction des liens sociaux et la perte du soutien procuré par la cigarette.
- Malgré une perception très solitaire et fataliste de l'arrêt, reposant sur la volonté seule, **ils étaient très sensibles au soutien de leur entourage et à la mise à disposition d'outils d'accompagnement.**

Pour en savoir plus : [Attitudes des fumeurs en période de crise sanitaire liée à la COVID-19 : synthèse d'études qualitatives et quantitatives](#)

Un dispositif spécifique pour inciter les fumeurs à faire une Journée Sans Tabac

A l'occasion de la Journée Mondiale sans Tabac et en clôture de la campagne de dénormalisation « [Bienvenue dans une vie sans tabac](#) », Santé publique France déploie, sur les réseaux sociaux et auprès de ses partenaires, un dispositif spécifique le 31 mai afin de proposer une Journée Sans Tabac aux fumeurs.

Afin de les aider au mieux, [un calendrier à insérer dans l'application agenda](#) de leur smartphone leur est proposé. Ainsi, ils recevront des notifications pour les motiver, les conseiller et les encourager à tenir tout au long de la journée. Ces messages seront également relayés sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, des supports dédiés ont été envoyés aux partenaires afin qu'ils puissent relayer le dispositif :

- Une vidéo tuto pour s'abonner au calendrier du 31 mai
- Un message présentant la Journée Mondiale Sans Tabac
- 3 posts / vidéos avec les conseils et les messages de soutien

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Retrouvez-nous sur     